

Permis de chasser : inscrivez-vous en ligne !



S'inscrire au permis de chasser sur permischasser.ofb.fr

L'inscription

1



Ce dont j'ai besoin :

- une adresse mail,
- un numéro de téléphone,
- une imprimante.

L'inscription se fait uniquement en ligne.

2

Je complète toutes mes coordonnées personnelles

Je n'oublie pas de cocher les cases d'attestation.



3



Je reçois un code de contrôle par mail

4



Je procède au paiement

Paiement par carte bleue ou par virement.

5



J'imprime le Cerfa

Je n'oublie pas de le signer.

6

Je fais remplir et signer le certificat médical à mon médecin



7



Je complète et j'expédie mon dossier

Je complète mon dossier avec les pièces justificatives demandées sur le Cerfa. Puis j'envoie le tout par courrier ou je le dépose à la Fédération Départementale des Chasseurs de mon choix.

L'examen

8



Je reçois une confirmation par mail

Les dossiers sont pris en compte d'abord par la Fédération Départementale des Chasseurs.

Si mon dossier est complet, il est validé par l'OFB.

Je reçois une confirmation par mail.

9



J'effectue mes formations préparatoires à l'examen

10



Je passe mon examen :

- parcours pratique sur le terrain de la fédération (21pts),
- théorie sur ordinateur (10 questions dont 1 éliminatoire 10pts),
- minimum 25 pts / 31.

J'ai réussi mon examen

L'inspecteur me remet un certificat provisoire valant permis de chasser valable 2 mois à compter de la date d'examen.

Avec ce certificat je peux faire valider mon permis, acheter arme et munitions pour pratiquer la chasse mais **je dois être porteur d'une pièce d'identité avec photo.**

11



Je reçois mon titre permanent par voie postale dans les meilleurs délais

permischasser.ofb.fr



www.ofb.gouv.fr



@OFBiodiversite @linkedInOFB

